



## DESHABILLER PIERRE POUR HABILLER PAUL... OU L'ART DU DEPOUILLEMENT

Le recrutement récent d'une CPIP vacataire à l'antenne de Lure a été reçu comme la bonne nouvelle tant attendue par l'ensemble des collègues de la Haute-Saône.

Quinze jours plus tard, nous apprenons que le contrat de la vacataire de Vesoul ne sera lui, pas reconduit au-delà du 31 mars.

Cette décision brutale nous plonge dans un désarroi d'autant plus marqué que la prolongation de son contrat a été assurée par le DI en personne lors de sa visite du 03 janvier dernier.

Elle est d'autant plus inattendue, que chaque CPIP est déjà en charge de 121 mesures (ETP), et que l'antenne gère depuis 6 mois la totalité des POP du département, en soutien à l'antenne de Lure (en déficit de personnels pour les mêmes raisons).

Avec son départ et les 150 dossiers en attente d'affectation, la charge de travail par CPIP passerait à **177 mesures !!**

L'indifférence de notre DI et le flegme de notre DFPIP, qui ne semblent pas prendre la pleine mesure de la situation, nous blessent profondément.

Cette approche budgétaire de court-terme ne permet pas de répondre aux missions habituelles du service et encore moins de s'investir dans le développement des bonnes pratiques préconisées par l'AP.

**Nous demandons la reconduction du contrat de notre collègue.  
Nous demandons le respect de notre travail et de ce fait, le droit de  
pouvoir exercer nos missions dans la sérénité.**

**Vesoul, le 18 mars 2019**

**L'ensemble des personnels syndiqués et non syndiqués de l'antenne**